

# RÈGLEMENT DE LA BOUCLE INFERNALE 2026

## Adultes & Courses Marmay

### *by Ouest Trail Réunion*

L'inscription à La Boucle Infernale 2026 de Ouest Trail Réunion implique la connaissance et le respect du règlement ci-dessous ; et donc une acceptation sans réserve de ce présent règlement et de l'éthique de cette épreuve par tous les participants.

### ARTICLE 1 : Présentation de l'épreuve

Cette manifestation sportive est une course de type « Last Man Standing », ou « **Dernier Homme Debout** », ouverte aux licenciés FFA et aux non licenciés, hommes ou femmes, organisée par le club **Ouest Trail Réunion** (Association Loi 1901), sous l'égide de la Ligue Réunionnaise d'Athlétisme et en partenariat avec la Commune de Saint Paul, les **25 et 26 Avril 2026**. C'est une course à allure libre d'endurance par élimination, qui se déroule en individuel ou en relais sur une boucle de 6 kms, sans changement de sens en cours de course.

Ouest Trail Réunion organise également le **26 Avril 2026** la deuxième édition d'un TRAIL réservé aux catégories jeunes sur le territoire de la commune de Saint-Paul : **La boucle des Ti'Traileurs**.

Ces courses sur sentiers sont réservées aux personnes entraînées ayant une bonne condition physique. Une licence ou un Parcours de Prévention Santé (PPS) sera demandé pour chaque participant.

### ARTICLE 2 : Principe de la course, parcours, distances & départs

1/ Les principes et objectifs sont très simples (ne concernent pas les courses Marmay) :

- Le parcours est une boucle de 6 kms pour 165m de D+ dans la savane dite de « Moulin Kader ». Le départ et l'arrivée sont situés au niveau du **stade de football Maurice Bluker de Villèle** sur le territoire de Saint-Paul.

Parcours légèrement modifié pour éviter les parties techniques sur quelques portions (passages de ravine) et fluidifier la course. Parcours disponible sur le site d'inscription : [topchrono.run](https://topchrono.run)

- **Un départ est donné toutes les heures** et le coureur a donc maximum une heure pour effectuer la boucle. S'il la termine avant, il peut se reposer en attendant le prochain départ.
- L'objectif : **réaliser le plus de boucles possibles** dans les temps impartis.
- Le vainqueur est le premier coureur à franchir la ligne d'arrivée de la dernière boucle, en une heure maximum. C'est donc celui qui fait le plus de tour et franchira la ligne en premier ! **En cas d'ex-aequo, c'est celui qui aura terminé la dernière boucle en 1er qui sera désigné vainqueur et mettra donc fin à l'épreuve.** Dans le cas d'une arrivée « main dans la main » sur cette dernière boucle, le vainqueur sera désigné par le temps total cumulé de course le plus court sur les 33 tours.

**2/** Trois formules sont proposées pour cette 4ème édition :

- Une formule en Individuel : Le temps limite est fixé à **33 heures, soit 33 tours maximum, soit 198 kms et environ 5500 mètres de D+**.  
Il est possible lors de l'inscription de créer une équipe de 3 coureurs individuels (hommes / femmes / mixtes tous confondus) dont la meilleure équipe sera récompensée (cf. article 10).
- Une formule en Relais : Equipes composées de 3 coureurs (Hommes / Femmes / ou Mixtes). **Les passages de relais ne peuvent se faire qu'aux multiples de 5 tours, jamais entre chaque.** Aucune obligation de changer de coureur à chaque fois mais à minima chacun doit avoir parcouru 5 tours. Le 31<sup>ème</sup> et dernier départ avant la fin de course devra se faire avec l'ensemble des 3 coureurs de l'équipe sur la totalité du tour. Le temps limite est fixé à **31 heures, soit 31 tours maximum, soit 186 kms et environ 5100 mètres de D+**.
- Une formule Marmay : parcours sous forme de boucles définis par catégories. 4 épreuves avec 6 catégories différentes sont au programme :
  - **Parcours « Ti'Traileurs » - Places : 20** : épreuve mixte, une boucle de 740 m (10 m D<sup>+</sup>) au niveau du terrain de foot de Villèle. Épreuve sans classement ni chronométrage. Années de naissance 2019-2018-2017.
  - **Trail Poussins - Places : 20** : épreuve mixte, deux boucles de 740 m (10 m D<sup>+</sup>). Les athlètes auront 20 min pour réaliser l'intégralité du parcours. Ceux qui n'auront pas franchi la ligne d'arrivée dans les temps seront mis hors course. Épreuve sans classement ni chronométrage. Années de naissance 2016-2015.
  - **Trail Benjamins - Places : 20** : épreuve mixte, trois boucles de 740 m (10 m D<sup>+</sup>). Les athlètes auront 30 min pour réaliser l'intégralité du

parcours. Ceux qui n'auront pas franchi la ligne d'arrivée dans les temps seront mis hors course. Ils devront rallier l'arrivée sans gêner le passage des coureurs de l'épreuve suivante. L'épreuve sera chronométrée et un classement sera réalisé. Années de naissance 2014-2013.

- **Trail Minimes/Cadets/Juniors - Places : 40** : épreuve mixte sur le tracé de la boucle infernale 6 000 m et 165 D<sup>+</sup>. Les athlètes auront 1h30 pour réaliser l'intégralité du parcours. Ceux qui n'auront pas franchi la ligne d'arrivée dans les temps seront mis hors course. Ils devront rallier l'arrivée sans gêner le passage des coureurs de l'épreuve suivante. L'épreuve sera chronométrée et un classement sera réalisé pour chaque catégorie et sexes (Hommes, Femmes dans les catégories Minimes, Cadets et Juniors séparées).. Années de naissance :
  - Minimes : 2012-2011 ;
  - Cadets : 2010-2009 ;
  - Juniors : 2008-2007.

### 3/ Départs :

- Chaque départ a lieu **exactement une heure après le départ précédent**
- Au top départ, tous les coureurs devront être présents **sous l'arche de DÉPART**. A défaut, il sera impossible au coureur en retard de prendre le départ de la boucle. Le départ sera donc interdit et équivaldra à un abandon.
- Un décompte sera effectué à l'aide cloche pour les coureurs **quelques minutes avant le départ de chaque boucle**.
- Un chronomètre sera installé sur la zone de ravitaillement afin d'informer les coureurs du temps restant à chaque boucle.
- **Attention nouveauté cette année : pour le 10<sup>ème</sup> départ uniquement et donné à 16h, la boucle devra être effectuée en sens inverse !**
- Pour les **Relais encore en course uniquement**, le 31<sup>ème</sup> départ correspondant au dernier tour et fin de course devra se faire avec l'ensemble des 3 coureurs de l'équipe sur la totalité du tour.

**Le 1er départ sera donné le samedi 25 avril 2026 à 7h et les derniers seront donnés au plus tard le dimanche 26 avril 2026 à :**

- **Formule Individuel : 15h pour une arrivée possible jusqu'à 16h.**
- **Formule Relais : 13h pour une arrivée possible jusqu'à 14h.**
- **Courses Marmay :**
  - Parcours « Ti'Traileurs » : **départ à 11h30 tous seuls**
  - Trail Poussins : **départ à 11h juste devant les adultes**

- Trail **Benjamins** : départ à 10h avec adultes
- Trail **Minimes/Cadets/Juniors** : départ à 9h avec adultes

### ARTICLE 3 : Programme de La Boucle Infernale 2026

**Mercredi 22 avril 2026** : Remise des dossards au magasin Run Green de Saint Gilles de 14h à 18h sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité.

L'organisation se réserve le droit de modifier la date, le lieu et l'heure de la remise des dossards, et informera les coureurs et leurs familles en amont.

**Samedi 25 avril 2026** : Rendez-vous au Stade de football Maurice Bluker de Villèle à côté du Golf du Bassin Bleu (parking mis à disposition pour la course) :

- 5h00-6H00 :
  - remise des derniers dossards (présentation d'une pièce d'identité valide)
  - installation dans la zone ravitaillement coureurs exclusivement réservée
- 6H45 : **Briefing** de départ
- 7H00 : **Départ de la 1ère boucle**
- 16H00 : concernant le 10ème départ uniquement, la boucle devra être effectuée en sens inverse ! Les signaleurs bénévoles indiqueront ce changement.

### Dimanche 26 avril 2026 :

- 8h : remise des derniers dossards Marmay non récupérés en amont
- 8h30 : accueil des **Minimes/Cadets/Juniors** & parents pour le briefing.
- 9h : Départ Trail **Minimes/Cadets/Juniors**
- 9h30 : accueil des **Benjamins/Poussins/Ti'Traileurs** & parents pour les briefings.
- 10h : Départ Trail **Benjamins**
- 11h : Départ Trail **Poussins**
- 11h30 : Départ Parcours « **Ti'Traileurs** »
- 11h45 : **fin des courses Marmay**
- 12h00 : **récompenses courses Marmay**
- 13h00 : **départ du dernier tour pour les équipes relais**, en équipe complète (le 31<sup>ème</sup> tour devra s'effectuer en équipe complète des 3 relayeurs)
- 15H00 : **Départ de la dernière boucle en individuel**, après 32 boucles réalisées
- 16H00 : **Fermeture du poste de contrôle à l'arrivée et fin de course**
- 16H30 au plus tard : **Remise des récompenses**

## ARTICLE 4 : Tarifs & Modalités d'inscriptions

### 1/ Tarifs d'inscriptions fixés à :

- Formule Individuel : 50€ par coureur
- Formule Relais : 90€ par équipe de 3 coureurs (soit 30€ / coureur)
- Formule Marmay : 5€ par enfant

### 2/ Modalités d'inscription :

- Epreuve ouverte aux licenciés FFA et aux non licenciés, hommes ou femmes, à partir de 18 ans (hors courses marmay)
- Les inscriptions Adultes se feront dans la limite de **350 participants maximum** :
  - **250 dossards en Individuel**
  - **100 dossards pour les équipes Relais** (soit 100 équipes de 3 coureurs)
- Les inscriptions Marmay dans la limite de **100 dossards répartis suivant**
  - **Parcours « Ti'Traileurs » - 20 Places**
  - **Trail Poussins - 20 Places**
  - **Trail Benjamins - 20 Places**
  - **Trail Minimes/Cadets/Juniors - 40 Places**

L'organisation se réserve le droit d'octroyer une partie des dossards aux **partenaires & sponsors** ou de **moduler le nombre de places entre Individuels et Relais**.

Les inscriptions se feront directement en ligne sur le site Internet de [topchrono.run](https://topchrono.run) avec paiement à partir d'une plate-forme bancaire sécurisée, **au plus tard le dimanche 19 avril 2026 à minuit ou clôturé avant si le quota de dossards est atteint**. **Aucune inscription possible par téléphone ou mail.**

### 3/ Documents officiels indispensables :

Pour participer à cette épreuve vous devrez présenter soit :

- une licence FFA 2025-2026
- un PPS (**attention, les certificats médicaux ne sont plus acceptés**)
- **Marmay** :
  - une licence ou un Parcours de Prévention Santé (PPS) exigé
  - une autorisation parentale à compléter sur le site d'inscription

Pour rappel, ces courses sur sentiers sont réservées aux personnes entraînées ayant une bonne condition physique.

**Tout coureur ne présentant pas l'une ou l'autre de ces pièces ne pourra participer à La Boucle Infernale 2026 ni à La Boucle des Ti'Traileurs 2026.**

#### 4/ Remboursement en cas de désistement :

- Jusqu'au dimanche 15 Mars 2026 : le remboursement d'une inscription ne pourra se faire que sur présentation d'un certificat médical ou sur accord explicite de la Direction de course auprès de Top Chrono.
- Après cette date : pour des raisons liées aux frais déjà engagés par l'organisation de l'épreuve, aucun remboursement ne sera possible.
- En revanche, jusqu'au samedi 18 avril 2026, toute demande de modification / transfert / rétrocession de dossard reste possible en le signifiant auprès du chronométrateur [topchrono.run](http://topchrono.run). Aucun transfert / modification / rétrocession de dossard ne sera possible après cette date (impression des dossards), pour quel que motif que ce soit.

### ARTICLE 5 : Dossards & Tenue Vestimentaire

Les concurrents ne doivent pas courir torse nu sous peine de disqualification.

La participation à cette épreuve nécessite le port obligatoire du dossard fourni par l'organisation. **Chaque coureur doit prévoir son porte-dossard ou ses épingles.** Le dossard doit être entièrement visible de face en permanence pendant toute la course pour faciliter les pointages et contrôles, sous peine de disqualification. **Pour les relais, chaque coureur doit avoir son porte-dossard** (chaque relayeur recevra 1 dossard distinct ainsi que d'autres éléments d'identification qu'il devra porter tout au long de son relais).

L'absence de dossard à l'arrivée ou à n'importe quel moment de la course entraînera la disqualification du concurrent.

#### ATTENTION :

- Les dossards sont **nominatifs** : ne pas échanger, ni faire de modifications sans en informer le chronométrateur dans les conditions ci-après :
  - Toute demande de modification / transfert / rétrocession de dossard doit être signifiée auprès du chronométrateur [topchrono.run](http://topchrono.run) **avant le samedi 18 avril 2026** au plus tard (date d'impression des dossards).
  - Aucun transfert / rétrocession de dossard possible après cette date, pour quel que motif que ce soit.
- Tout coureur donnant son dossard à une tierce personne sera reconnu responsable en cas d'accident survenu à ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera immédiatement disqualifiée.

## **ARTICLE 6 : Matériel obligatoire & ravitaillements**

**L'utilisation de bâtons de quelque type que ce soit est formellement interdite.**

Chaque coureur est autonome dans ses choix logistiques. Il est responsable de l'adaptation de son matériel pour sa course, son alimentation, son hydratation, ses temps de repos...

**1/ ADULTES** : L'organisation se réserve le droit de vérifier à tout moment de la course le matériel obligatoire.

Il comporte :

- 1 réserve d'eau à emporter d'au moins 500ML (boucle en autonomie),
- 1 réserve alimentaire constante & suffisante (boucle en autonomie),
- 1 sifflet,
- 1 téléphone portable avec une capacité de charge suffisante
- Pièce d'identité
- **Lorsque la Directrice de Course le signifiera** : 1 lampe frontale ou torche avec piles ou batteries de rechange

Autre matériel recommandé mais **non obligatoire** :

- 1 sac de course
- 2 bandes élastiques adhésives permettant de faire un bandage ou strapping d'une longueur minimum de 2,50 m et de 6 à 8 cm de largeur.
- 1 couverture de survie d'une dimension minimum de 1,4m x 2m
- 1 crème solaire,
- 1 casquette
- 1 gobelet réutilisable,
- 1 vêtement de pluie imperméable avec capuche et coutures thermo-soudées,
- 1 vêtement chaud type « seconde peau » à manche longues en tissu technique adapté à l'environnement notamment sur la partie nocturne de la course,
- Vêtements de rechange (pour limiter les risques d'irritations),
- Moyens de paiement pour dépannages éventuels (buvette de l'organisation),

**2/ MARMAY :** Le matériel obligatoire **devra impérativement être présenté** lors du briefing.

Il comporte :

- **1 réserve d'eau à emporter d'au moins 500ML** (boucle en autonomie),
- **1 réserve alimentaire minimum** (1 compote ou barre énergétique - autonomie),
- **1 casquette**

Autre matériel recommandé mais **non obligatoire** :

- 1 sac de course
- 1 bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou strapping d'une longueur minimum de 2,50 m et de 6 à 8 cm de largeur.
- 1 couverture de survie d'une dimension minimum de 1,4m x 2m
- 1 crème solaire,
- 1 vêtement de pluie imperméable de type K-way avec capuche,

**3/ Ravitaillements :**

**ADULTES :** Quels que soient les types, ils ne pourront se faire qu'à l'issue de chaque boucle, et après le franchissement de l'arche d'arrivée.

- **Ravitaillements personnels** : course en autonomie dont les réserves alimentaires et en boissons diverses sont à prévoir en quantité suffisante pour tenir sur l'ensemble de l'épreuve. Ils sont à l'appréciation de chaque coureur.
- **Ravito type marathon** complémentaire fourni par l'organisateur de la course
- **Une buvette payante** sera installée à proximité de la zone de ravitaillement à la disposition des coureurs, accompagnateurs ou du public.
- **1 Repas de fin de course** est distribué **gratuitement** à chaque coureur.

**MARMAY :**

- Un ravitaillement et un goûter seront proposés aux concurrents à l'arrivée (eau, biscuits, fruits secs, sucre...). Un point d'eau sera positionné au niveau du Moulin Kader ainsi qu'aux abords du stade de football (lieu de départ / arrivée).
- L'organisation rappelle aux responsables légaux et aux responsables de club que le trail est une activité de pleine nature pouvant se réaliser en autonomie. Il leur incombe de s'assurer que les enfants partent avec le minimum nécessaire pour effectuer leur parcours en toute sécurité (eau, sucre, barre, compote...), spécialement pour les épreuves les plus longues (minimes, cadets, juniors).

## **ARTICLE 7 : Chronométrage, Classement et Vainqueur**

**1/ Chronométrage** : Un système de chronométrage par puce électronique sera utilisé lors de l'épreuve. Elle permet un chronométrage individualisé de chaque boucle réalisée par les participants, avec une diffusion des résultats en live sur le site de [topchrono.run](http://topchrono.run), ainsi que sur le lieu de l'épreuve.

**2/ Classement** : Cette épreuve se fera avec un classement au temps cumulé du nombre de boucles réalisées par chaque coureur, indiqué dans un tableau récapitulatif. Pour les épreuves Marmay se feront avec un classement par ordre d'arrivée. Il n'y aura pas de classement pour les courses « Ti'Traileurs » et « Poussins ».

**3/ Vainqueurs** :

Pour les courses Adultes, le premier coureur à réaliser une dernière boucle complète dans le temps imparti sera déclaré vainqueur et mettra fin à l'épreuve (cf. article 2).

Pour les courses Marmay, le premier et la première à franchir la ligne d'arrivée en réalisant l'intégralité des boucles prévues dans leur catégorie (Benjamin/Minime/Cadet/Junior) et ce dans le temps imparti seront déclarés vainqueurs.

## **ARTICLE 8 : Contrôles, Mises hors-course, Réclamations et Abandons**

**1/ Contrôles** : 3 postes de contrôle et suivi des coureurs seront disposés :

- au départ
- à l'arrivée
- ainsi qu'à l'intersection au niveau de Moulin Kader

**2/ Mises hors-course / disqualification** si :

- Absence du port du dossard pendant l'épreuve
- Port d'un dossard appartenant à un autre traileur
- Boucle non terminée dans le temps imparti
- Utilisation d'un moyen de transport durant l'épreuve
- Prise de raccourcis dans les sentiers ou sur la route
- Dégradation de l'environnement ou jet/abandon des détritiques sur le parcours

- Course torse-nu
- Insultes, manque de respect, menaces ou coups proférés par les concurrents et/ou leur assistance personnelle auprès d'autres concurrents, contrôleurs, public ou des membres de l'organisation (bénévoles, signaleurs, ravitailleurs...).
- Refus de se faire examiner par les médecins à tout moment de l'épreuve

La direction de course décidera, après avoir entendu le concurrent et, si applicable, son représentant légal, de la sanction à prendre.

**3/ Abandons** : En cas d'abandon, de blessure, de boucle non terminée dans le temps imparti, ou de non prise de départ sur la boucle suivante, le concurrent sera déclaré hors-course par l'organisation. Il devra obligatoirement prévenir rapidement le responsable (coordonnées sur son dossard et/ou dans ce règlement), se rendre auprès ou faire prévenir le signaleur ou poste de secours le plus proche.

***En cas de mise hors-course, ou abandon, le coureur devra alors***

- ***remettre sa puce à la table de pointage à l'arrivée***
- ***barrer son nom du tableau coureur***
- ***recupérer ses lots, repas,... prévus par l'organisation***

À défaut, l'organisation décline toute responsabilité quant aux conséquences qui pourraient en découler. Chaque coureur est tenu de donner l'alerte s'il est témoin d'un accident, ou s'il réalise que d'autres coureurs se sont perdus ou rencontrent de sérieuses difficultés.

**4/ Réclamations** : elles seront recevables dans les 30 minutes après l'arrêt du participant, au lieu d'arrivée. Ces réclamations seront examinées immédiatement par une commission technique composée de la Directrice de Course, de la Coordinatrice de Course, du Responsable de la chronométrie et du Président du club organisateur de l'épreuve.

Pour les courses Marmay, elles seront recevables par écrit dans les 30 minutes après l'affichage des résultats provisoires (toutes catégories à l'exception des catégories « Ti'Traileurs » et « Poussins ») auprès de la commission d'appel, formée par le jury de l'événement (voir art 10).

## ARTICLE 9 : Sécurité, Assistance Médicale, Assurance, Responsabilité

### 1/ Sécurité :

Des dispositions nécessaires sont prises sur le parcours : balisage, présence de signaleurs, médecins, point de ravitaillement. Il est demandé aux concurrents de respecter et de suivre les consignes des signaleurs sous peine de disqualification.

- Tout coureur s'engage à n'emprunter que le parcours balisé par l'organisation. Des signaleurs seront présents sur le parcours pour assurer la sécurité aux points sensibles, ainsi que des panneaux signalétiques.
- Une partie du parcours emprunte la voie publique. Le coureur devra respecter le Code de la Route et ne sera en aucun cas prioritaire sur un véhicule.
- L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours.
- Pour les courses Marmay, des signaleurs seront positionnés sur des points stratégiques de l'épreuve et des équipes de serre-files fermeront chaque course. Un briefing rappelant les consignes de sécurité sera fait avant chaque départ afin de rappeler les points de vigilance. Un coureur se positionnera également en tête de course pour guider les enfants dès le départ.
- Seuls les concurrents peuvent courir sur le parcours. Les spectateurs, familles, parents n'ont aucunement le droit de courir au côté d'un concurrent sous peine de disqualification. L'organisation ne pourrait être tenue responsable si un spectateur venait à se blesser sur le parcours

### 2/ Assistance Médicale :

Une équipe médicale, mise en place par l'organisation, sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle assurera l'assistance médicale des concurrents.

- **Un médecin est présent** sur place pour couvrir l'intégralité de l'évènement.
- **Une ambulance et un staff médical** avec la création d'une liaison téléphonique spécifique avec un médecin, ou le service d'urgence.
- La présence d'un **poste de secours principal / zone de soins** sera mise à disposition des coureurs sur la zone Départ / Arrivée : **kinés pour des soins**.
- Un **poste de secours secondaire et mobile** sera positionné sur le parcours, au niveau du **Moulin Kader**.

Les membres des équipes de secours aviseront sans délai le directeur de Course ou le responsable des secours de l'inaptitude d'un concurrent à continuer l'épreuve. La décision finale appartiendra au responsable des secours.

En cas d'accident, de blessure ou d'incident survenant durant la course sur un participant (adultes ou enfants), l'organisation mettra en œuvre tous les moyens

nécessaires pour prendre en charge la personne (intervention de la protection civile et/ou du médecin de course, contact et relai avec les services de secours...).

**3/ Assurance :** L'organisation est couverte par une police d'assurance responsabilité civile organisateur. De plus, les coureurs licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence (individuelle accident).

Les autres participants doivent souscrire une assurance personnelle de type Responsabilité Civile, couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Il incombe aux participants de s'assurer individuellement et personnellement pour prévenir tout risque d'accident.

**4/ Responsabilité :** L'inscription à une course engage le concurrent à se soumettre à ce règlement et dégage la responsabilité des organisateurs pour tout incident, accident pouvant survenir du fait du non-respect de ce règlement.

Pour les courses Marmay :

- Les parents ou tuteurs légaux sont responsables de l'inscription de l'enfant et de s'assurer qu'il est apte à participer à la course en toute sécurité en fonction de son âge, de son état de santé et de son niveau sportif.
- Les parents ou tuteurs légaux doivent accompagner leur enfant jusqu'à la ligne de départ et s'assurer qu'il est présent à l'heure et en bonne condition pour participer. Ils devront également veiller à la sécurité de leur enfant tout au long de l'évènement et le récupérer à l'issue de la manifestation les concernant.

## **ARTICLE 10 : Jury d'épreuve & Récompenses**

**1/ Le Jury d'épreuve** se compose du Directrice de Course, de la Coordinatrice de Course, ainsi que du Président du club organisateur de l'épreuve OUEST TRAIL REUNION.

### **2/ Récompenses :**

Chaque participant (en individuel ou en relais) se verra remettre à la fin de sa course des cadeaux, en plus d'un repas fourni par l'un de nos partenaires.

Chaque participant individuel recevra une médaille en cas d'atteinte d'un palier :

- **15 tours bouclés = Médaille de Bronze**
- **20 tours bouclés = Médaille d'Argent**
- **25 tours bouclés = Médaille d'Or**

Seront récompensés par un **trophée et un lot de cadeaux additionnels** :

**a) Formule Individuel :**

- **Le premier Homme** à finir une boucle dans le temps imparti et dans la limite des 33h;
- **La première Femme** à finir une boucle dans le temps imparti et dans la limite des 33h;
- **Uniquement si la course va jusqu'au 33<sup>ème</sup> tour :**
  - **Le meilleur Homme au temps cumulé** à finir une boucle dans le temps imparti après 33h (celui qui aura passé le moins de temps sur le circuit);
  - **La meilleure Femme au temps cumulé** à finir une boucle dans le temps imparti après 33h (celle qui aura passé le moins de temps sur le circuit);
- **La meilleure équipe en format « solo »** (équipe de 3 participants toutes catégories confondues et quelle que soit la composition d'équipe ; femmes, hommes ou mixte) ayant réalisée le plus de tours sur l'intégralité de l'épreuve.

**b) Formule Relais :**

- **La meilleure équipe Homme au temps cumulé** (équipe de 3 participants) : ayant réalisée le plus de tours sur l'intégralité de l'épreuve
- **La meilleure équipe Femme au temps cumulé** (équipe de 3 participants) : ayant réalisée le plus de tours sur l'intégralité de l'épreuve
- **La meilleure équipe Mixte au temps cumulé** (équipe de 3 participants) : ayant réalisée le plus de tours sur l'intégralité de l'épreuve

Pour les deux formules ci-dessus, en cas d'ex-aequo, c'est celui qui aura terminé la dernière boucle en 1<sup>er</sup> qui sera désigné vainqueur et mettra donc fin à l'épreuve (cf article 2).

**c) Courses Marmay :**

Tous les Marmays seront récompensés **d'une médaille et d'un goûter.**

Le **premier** et la **première** de chaque catégorie

(Poussin/Benjamin/Minime/Cadet/Junior) recevront un lot dont les modalités seront précisées ultérieurement.

Les récompenses seront attribuées au fur et à mesure des arrivées.

## **ARTICLE 11 : Protection de l'environnement**

Chaque concurrent devra veiller à ne pas polluer la nature par des déchets (gobelets et autres emballages, ravitaillement personnel...).

Dans le cas contraire, tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des contenants prévus à cet effet entraînera la mise hors course du concurrent fautif.

Nous vous invitons à prévoir votre gobelet réutilisable ainsi qu'un sac à déchet.

L'environnement est l'affaire de tous, préservons-le !

## **ARTICLE 12 : Droits à l'image**

Du fait de son inscription et participation du concurrent, tout coureur, ou son représentant légal pour les mineurs, « autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à La Boucle Infernale de Ouest Trail Réunion ou l'une des courses Marmay, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Il(s) renonce(nt) ainsi à tout droit à l'image de la personne et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci dans des médias de communication. »

## **ARTICLE 13 : Contrôle anti-dopage**

Avant et après l'épreuve, des contrôles anti-dopage peuvent être mis en place par les services de l'Etat.

## **ARTICLE 14 : Force Majeure, Modifications et/ou Annulation**

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la santé ou la sécurité des coureurs, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou stopper la ou les course(s), et/ou de modifier toute ou partie du/des tracé(s), en concertation avec les pouvoirs publics, et cela, sans que les concurrents ne puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, et devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces

consignes entraînera la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

L'organisateur a le droit d'annuler, stopper ou modifier la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative compétente, soit en cas de force majeure (intempéries...) et si les conditions de sécurité ne permettent pas le bon déroulement des courses. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants ne seront pas remboursés de leurs frais d'engagement.

D'éventuelles modalités de remboursement seront alors étudiées si le cas se présente.

### **ARTICLE 15 : Engagement contractuel & Imprévu**

L'inscription atteste que l'ensemble des coureurs ont pris connaissance de ce règlement 2026 et qu'ils s'engagent à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositifs.

Prévoyez du temps supplémentaire pour la durée de l'évènement en cas d'imprévu :

- possibilité de retard selon la planification en cas d'imprévu
- possibilité de retard selon les soucis rencontrés pendant les épreuves

L'équipe de **OUEST TRAIL REUNION** vous souhaite une bonne manifestation sportive : bienvenus dans l'aventure de la **BOUCLE INFERNALE** !

### **Organisation**

#### **Ouest Trail Réunion**

10 Ruelle des manguiers - 97460 Saint Paul

GSM : 06 60 46 09 07 ou **06 92 64 32 79**

Mail : [laboucleinfernale974@gmail.com](mailto:laboucleinfernale974@gmail.com)

Instagram :

<https://www.instagram.com/laboucleinfernale974?igsh=eWJOaDZrZ2ljMHJ3>

Facebook : <https://www.facebook.com/share/17TZG3BJT6/>

Site Inscriptions : <https://www.topchrono.run>

Site Internet : <https://ouesttrailreunion.re>